

Bon No: 001122100		1ere Gachée: 12:42 (1)		Date: 10/09/2025		reap090925093159		Zone: TRANSPORT TOI	
		Quantité: 8.00 m3		référence commande(2): 03 44 40 16 08					
client: 410424		DEMOUY **				29 RUE DE BIENVILLE 60200			
chantier: 042401		LOCAL EDF				route de Blacy 0682924208 51510 Compertrix			
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale		ATTENTE 00:00	
13:00						température:		vitesse du vent:	
						validité:			
code Béton NJB254C310		désignation(6)(8) BPS		certification		classe d'exposition(3) XF1		Classe Chlorure CL 0,20	
								consistance(7) S4	
								Dmax 10	
ciment(type et classe) CEM2 A-S 42.5 N CE PM NFCEM2 A-S 42.5 N				Additions(type)		dosage(C+Ka)(5) 0		Résistance caractéristique(4) C25/30	
appellation commerciale C25/30 XF1 S4 Dm10 CEM2 310									
Propriétés particulières spécifiées									
SERVICES					ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)			LIVRAISON RECEPTIONNEE	
BARBOTINE POMPE 36 KDB M3 POMPES 36 KDB CONTRIB ENVIRON HAUSSE ENERGIE					PRE 5480			NOM:	
								signature du client:	
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:									
signature:									

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cylindres.
(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1